



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Ré
Mo
t



22100016

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

09 AOÛT 2022

Le Greffier

N° d'entreprise : **0467 455 074**
Nom

(en entier) : **HENOGEN**

(en abrégé) :

Forme légale : **SA**

Adresse complète du siège : **Rue des Professeurs Jeneer et Brachet 12, 6041 Gosselies, Belgique**

Objet de l'acte : Révocation et attribution des pouvoirs

Extrait du proces-verbal de la réunion du conseil d'administration d.d. 15 juillet 2022

Le conseil d'administration,

- PREND ACTE de la révocation avec effet immédiat des pouvoirs de représentation accordés le 15 janvier 2021 à Mr. Cédric Volanti.

- DÉCIDE d'attribuer à Mr. Mathieu Boxus et ce avec effet immédiat les pouvoirs suivants:

- délégué à la gestion journalière conformément article 7:121 du Code des sociétés et des associations;

étant entendu que la Société indemniserà chaque Mandataire pour toutes les actions, procédures, réclamations, frais, dépenses et responsabilités découlant de l'exercice du pouvoir conféré par cette procuration, sauf en cas de négligence grave ou de faute intentionnelle.

Cette procuration est valable jusqu'à révocation explicite par le conseil d'administration.

- DÉCIDE d'accorder une procuration à Mlle Tiffany PHILIPS, Mlle Rose Coppieters dE GIBSON, Mlle Miruna MARIN, élisant leur domicile à leur adresse professionnelle Avenue du Port 86C, boîte 204, 1000 Bruxelles, ainsi qu'à SRL Ad-Ministerie, représentée par Monsieur Adriaan dE LEEUW, avec siège à 1860 Meise, Brusselsesteenweg 66, avec droit de substitution afin d'accomplir toutes les formalités nécessaires concernant les décisions de la Société, y compris signer et déposer la demande de modification de l'inscription de la Société auprès des services de la Banque-Carrefour des Entreprises, et publier les décisions de la Société aux Annexes du Moniteur belge.

Ad-Ministerie BV

Représentée par Monsieur Adriaan dE LEEUW

Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/08/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).